



EXTRAIT DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
MARTINIQUE**

**ARRIVÉE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
35	19	24
		Dont procurations 05
VOTES		
Suffrages exprimés	Abstention	Contre
24	00	00

Séance du mercredi 16 octobre 2013

L'an deux mille treize et le **seize octobre**, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents : MM. Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Emile GONIER, Marilyne MARMOT-CHAUVET, Antoni LOUIS-LEOPOLD, Lucien LAFONTAINE, Maurice JOSEPH-MONROSE, Martine ABAUL, Christine ALIKER, Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE, Antoine BARNAY, Jean-Philippe JEAN-BOLO, Sainte-Claire JANVIER, Victorien QUIMBERT, Dominique CUPIT, Jean-Luc GRABIN, Maryse AUGUSTE-CHARLERY.

Absents : MM. Danielle RAYMOND, Marie-Louise BROCHE, Joseph Armand BRAY, Alfred ALMONT, Gabrielle JEAN-BAPTISTE Robert NAPOLY, Marinette TORPILLE, Eric JULTAT, Dominique LOVINCE, Lucien NOLBAS.

Absents excusés : MM. Luc CLEMENTE, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Théodore HENRI, Annette CATAYEE, Chantal LAPERDRIS.

Procuration : MM. Luc CLEMENTE, Elise JEAN-BAPTISTE, Christian DORDONNE, Annette CATAYEE, Chantal LAPERDRIS ont respectivement donné procuration à MM. Fred DERNE, Yolène LARGEN, Chantal BAUCELIN, Marilyne MARMOT-CHAUVET et Alisette BEN-MAHOMED SAINT OLYMPE.

Date de la convocation
10/10/2013
Date d'affichage
10/10/2013

Objet de la Délibération

GOUVERNANCE

**Dispositif
Service civique**

Président de Séance :
Fred DERNE – 1^{er} Adjoint au Maire

Secrétaire de Séance :
Chantal BAUCELIN

DISPOSITIF « SERVICE CIVIQUE »

A la demande de Monsieur Fred DERNE, Madame Marie GARON – 2^{ème} Adjoint au Maire – Elue déléguée aux Affaires Sociales et des Solidarités, indique à l'assemblée que le Service Civique est un engagement volontaire pour les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager et donner de leur temps à la collectivité dans le cadre d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la Nation.

Cet engagement volontaire effectué auprès de personnes morales de droit public ou auprès d'organisme à but non lucratif s'étale sur une période allant de 06 à 12 mois, pour une durée de mission représentant au moins 24 heures hebdomadaire.

En contrepartie, l'accomplissement de cette mission :

- ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'Etat ;
- donne lieu au versement mensuel d'une indemnité prise en charge par l'Etat pour un montant net de 467,34 € + 105,96 € à la charge de l'organisme d'accueil.

Cette prestation en nature ou en espèce de 105,96 € contribue aux frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Elle peut être versée de différentes manières, dans des conditions définies par voie conventionnelle avec la structure (titre repas, accès subventionné à un établissement de restauration collective, remboursement de frais, etc...).

Le référentiel des missions du Service Civique identifie neuf domaines d'actions prioritaires permettant à la structure d'accueil de proposer des missions aux jeunes « Education pour tous ».

Le Service Civique a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Il est à noter que la collectivité accueille les jeunes volontaires du Service Civique mais n'est en aucun cas leur employeur. Ils ne font donc pas partie du personnel de la ville et ne relèvent pas de la Direction des Ressources Humaines.

Aussi la Caisse des Ecoles, dans le cadre de ses missions, se propose d'accueillir dix-sept jeunes volontaires.

La cellule « insertion » de la ville, en partenariat avec la MILCEM, dans une démarche d'accompagnement vers l'emploi, soutiendra ces jeunes à la définition de leur projet d'avenir :

- élaboration et validation de leur projet professionnel ;
- accompagnement vers l'emploi ou à la création d'entreprise ;
- sensibilisation au savoir-être en milieu professionnel ;
- orientation vers une formation professionnelle qualifiante ;
- aide à la rédaction de CV et lettre de motivation ;
- préparation aux entretiens d'embauche.

COÛT POUR L'ACCUEIL DE 17 VOLONTAIRES

	Coût mensuel	Durée de la Mission	Nombre de Volontaires	Coût total de la Mission
Prestation en nature ou en espèce contribuant aux frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports	105,96 €	12 mois	17	21 615,84 €

**NB Soit = 635,76 € par volontaire pour une mission de 06 mois.*

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Marie GARON après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver ce dispositif ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, Président de la Caisse des Ecoles à signer toutes pièces afférentes à cette opération ;
 - d'imputer les sommes correspondantes au Budget Communal.
-

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 18 OCT. 2013

↳ Pour le Maire empêché
Et par délégation
Le 1^{er} Adjoint


Fred DERNE

